



## EN BREF :

- Conditions climatiques et culturales.
- Maladies : poursuite de la prévention du mildiou.
- Insectes: dépistage requis.
- Antigerminatif : application de ROYAL MH à faire bientôt.
- Défanage : stratégie.
- Sommaire agrométéorologique hebdomadaire.

## CONDITIONS CLIMATIQUES ET CULTURALES

Les conditions climatiques de la dernière semaine ont été caractérisées par des températures au-dessus des normales en début de période puis dans les normales par la suite. Des précipitations ont enfin été observées dans l'ensemble des régions, mais elles ont été très variables selon les secteurs et, dans plusieurs cas, insuffisantes pour combler le déficit hydrique des sols. Le sommaire agrométéorologique, en annexe, présente les détails des précipitations et des degrés-jours pour l'ensemble des régions.

L'état des cultures de pommes de terre diffère selon les dates de semis, les variétés, le type de sol et l'utilisation ou non de l'irrigation. Les conditions chaudes et sèches qui perdurent depuis plusieurs semaines ont grandement affecté le développement des plants et le grossissement des tubercules. Une sénescence précoce est observée dans plusieurs champs même si, dans certains cas, l'irrigation a été utilisée. Toutefois, les récentes précipitations ont fait un très grand bien. Et ce, même si dans certains champs, la sénescence des plants est trop avancée pour qu'ils puissent en profiter. Par contre, plusieurs champs de variétés de mi-saison et tardives sont encore verts; la croissance des plants et le grossissement des tubercules se poursuivront, surtout si des précipitations plus régulières se concrétisent.

Les récoltes de primeurs se poursuivent dans la majorité des régions et les volumes récoltés sont en augmentation tant pour la croustille que pour la table. Le calibre des tubercules est généralement plus faible, ce qui a un impact sur les rendements. La qualité des tubercules est généralement belle, mais on rapporte la présence de fissures de croissance et de difformités sur des tubercules. La gale commune est toujours une problématique importante et elle est observée dans plusieurs champs. Son incidence varie de faible à élevée selon les variétés.

## MALADIES

Les risques de développement du **mildiou** demeurent encore généralement faibles, mais les traitements préventifs doivent se poursuivre à un intervalle de 7 à 10 jours (selon les conditions climatiques) jusqu'au défanage. Dans la plupart des cas, un simple fongicide protectant peut faire l'affaire, à moins que l'on veuille aussi intervenir sur d'autres maladies comme la brûlure hâtive ou la dartrose en utilisant des fongicides plus spécifiques à ces maladies.

La **brûlure hâtive** et la **dartrose** sont toujours en progression, surtout dans les champs qui ont été affectés par la sécheresse, causant le vieillissement précoce des plants. On note une augmentation des symptômes à plusieurs endroits. Dans certains champs, la variété Goldrush est particulièrement affectée.

Le **flétrissement verticillien** est en augmentation et d'autres cas ont été rapportés cette semaine. Cette maladie se développe principalement dans les sols sableux. Le feuillage flétrit, jaunit et se dessèche à partir de la base de la tige. Lorsqu'on coupe une tige atteinte à la base, il est possible d'observer un brunissement du système vasculaire. Parfois, une seule tige sur un plant est affectée. Les tubercules produits par un plant sévèrement atteint présentent un brunissement de l'anneau vasculaire au niveau du talon. Au Québec, deux champignons pathogènes causent la maladie, soit *Verticillium albo-atrum* et *Verticillium dahliae*. En cours de culture, la seule intervention possible est de favoriser la vigueur des plants par un apport d'eau et d'engrais suffisant.

La présence de **maladies virales** (mosaïques) est aussi rapportée cette semaine, principalement dans la variété Goldrush. Les plants infectés ont généralement une croissance végétative et un rendement plus faibles.

## INSECTES

Les adultes estivaux du **doryphore** poursuivent leur émergence un peu partout au Québec. Toutefois, leurs activités sont souvent sous le seuil de nuisance et les traitements ne sont pas toujours justifiés. Si les populations d'adultes sont faibles, il vous sera possible de vous rendre au défanage sans avoir à traiter. Par contre, lorsque les populations d'adultes sont élevées, il est probable qu'il soit nécessaire d'intervenir dans les 2 prochaines semaines. Il est donc important de poursuivre le dépistage.

Des **cicadelles** sont observées dans plusieurs régions et les populations sont très variables. Elles sont en hausse dans certains secteurs et des interventions ont été nécessaires. Poursuivez l'observation de vos champs, car lors de conditions climatiques sèches, les populations de cicadelles peuvent augmenter rapidement et causer des pertes de rendement importantes.

Des **altises à tête rouge** causent des dommages par endroits, nécessitant des traitements localisés.

Les **punaises ternes** sont présentes dans certains champs, mais il est rarement nécessaire d'effectuer des traitements contre celles-ci.

## APPLICATION DE PRODUITS ANTIGERMINATIFS

Les premières applications du ROYAL MH 30 XTRA (hydrazide maléique) pour inhiber la germination durant l'entreposage des pommes de terre se feront sous peu. Ce produit, qui est un régulateur de croissance, doit être appliqué sur des plants de pommes de terre sains et en croissance. Son effet de prolongation de la dormance des tubercules est temporaire et la durée du contrôle varie en fonction de la variété, du taux et de la précision de l'application ainsi que des conditions de culture avant, pendant et après l'application.

Il est important de ne pas appliquer ce produit lorsque les plants sont stressés par des excès d'eau, par la sécheresse ou par des températures extrêmes.

L'application doit se faire de deux à trois semaines après la floraison complète, jusqu'à deux semaines avant le défanage ou la première gelée. Dès que le produit est transloqué dans le tubercule, la croissance de ce dernier est limitée. Le producteur devra donc déterminer le moment de l'application en tenant compte du calibre désiré et de la destination de la récolte.

L'utilisation du ROYAL MH doit se faire avec précaution. Par exemple, une application inégale ou excessive peut réduire le rendement et causer des désordres physiques, tels que l'éclatement des extrémités et la peau d'éléphant sur les tubercules. Une application faite trop tôt peut réduire le rendement et endommager la plante. Une application trop tardive, lorsque les feuilles supérieures ont passé du vert foncé au vert pâle ou au jaune, peut conduire à un contrôle insatisfaisant. Il est donc très important de lire attentivement toute l'étiquette avant d'utiliser ce produit. Celle-ci est disponible à l'adresse suivante : <http://www.uap.ca/francais/products/documents/ROYALMH-30XtraFrenchlabel.pdf>.

## DÉFANAGE

Le défanage des cultures approche à grands pas. Voici donc un rappel de quelques renseignements concernant cette étape importante. Idéalement, les plants de pomme de terre devraient avoir amorcé leur sénescence naturelle au moment de l'application du défanant. Lorsque le sol est très sec ou que la température est très chaude lors de l'application du défanant, il y a des risques de causer un brunissement du talon. En effet, il ne faut pas appliquer le défanant **REGLONE** (diquat) pendant une période de sécheresse, particulièrement quand le sol est sec et que les plants flétrissent durant la journée. Après la fin de la sécheresse, il faut attendre au moins trois jours après que le sol ait été très bien mouillé par la pluie ou par l'irrigation avant d'effectuer le traitement. Le REGLONE est un herbicide de contact qui agit rapidement. Son efficacité est plus grande lorsque l'application est réalisée par temps nuageux ou en soirée.

Depuis quelques années, un autre produit est disponible pour le défanage des plants de pomme de terre, soit **AIM EC** (carfentrazone-éthyle). Ce produit, qui est aussi un herbicide de contact, agit moins rapidement que le REGLONE. Il serait moins susceptible de causer le brunissement du talon. Pour obtenir une bonne efficacité de défanage, le produit doit être appliqué à la dose la plus élevée (350 ml/ha) et avec une bonne quantité d'eau (minimum 250 l/ha). De plus, il nécessite l'ajout d'un adjuvant non ionique (AGRAL, AG-SURF ou MERGE). Cet herbicide peut aussi contrôler plusieurs mauvaises herbes vivaces et annuelles comme le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'herbe à poux et le pissenlit. Par contre, si une deuxième application de défanant s'avère nécessaire, le REGLONE devra être utilisé pour cette dernière, car l'herbicide AIM EC ne peut être appliqué qu'une seule fois par saison de croissance.

***Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires pour l'utilisation des différents pesticides. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.***

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA POMME DE TERRE  
Laure Boulet, agronome – Avertisseuse  
351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville Ouest, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2  
Téléphone : 418 862-6341, poste 225 – Télécopieur : 418 682-1684  
Courriel : [laure.boulet@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:laure.boulet@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Alexandra Tremblay, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 14 – pomme de terre – 10 août 2012**



# Annexe 1

Généré le :  
vendredi 10 août 2012

## Sommaire agrométéorologique

Période du :  
du 1<sup>er</sup> août 2012 au 9 août 2012

Station	Pour la période		Degrés-jours base 5 (À partir du 1 <sup>er</sup> avril)			Précipitations (mm)		
	T. min. (°C)	T. max. (°C)	2012	Écart*	2011	Pci f`U dériode	Cumul (À partir du 1 <sup>er</sup> avril)	
							2012	2011
<b>Abitibi-Témiscamingue</b>								
Barrage Angliers	10,7	32,7	1 312,4	+307,4	1 212,7	48,2	217,0	300,0
<b>Bas-SUjbt-Laurent</b>								
Baie-des-Sables	13,0	33,5	1 087,2	+209,2	901,0	18,4	493,8	433,5
Kamouraska (Saint-Denis)	8,5	33,0	1 099,4	+95,5	953,1	9,0	342,6	416,2
Mont-Joli	11,7	33,6	1 066,4	ND	873,8	14,4	395,0	451,4
Saint-Ars-ène	11,3	34,9	1 105,2	+155,7	910,5	19,6	381,4	427,4
<b>Capitale!Nationale</b>								
Château-Richer	12,0	33,4	1 301,9	+322,0	1 158,6	24,6	448,4	654,6
Donnacona-2	~	~	~	ND	1 177,8	~	~	621,9
Saint-Alban	10,5	30,1	1 315,7	+198,2	1 176,1	46,0	455,8	556,1
Saint-FrançoisÉ.I.O.	13,2	34,3	1 388,1	+344,1	1 198,1	29,3	392,2	594,2
<b>Centre-du-Québec</b>								
Drummondville	14,6	33,5	1 526,5	+261,5	1 450,5	24,8	371,9	515,8
Pierreville	14,0	32,5	1 481,7	+192,6	1 421,8	53,7	378,9	481,2
<b>Chaudière-Appalaches</b>								
Charny	12,8	33,3	1 403,2	+256,8	1 234,2	24,8	454,0	553,5
<b>Estrie</b>								
Coaticook	11,0	31,5	1 300,3	+168,0	1 278,1	13,5	457,3	577,6
<b>Gaspésie</b>								
Caplan	11,5	28,0	1 034,9	+129,8	885,5	8,4	415,2	518,7
<b>Lanaudière</b>								
Joliette-Ville	12,7	31,3	1 449,3	+153,7	1 396,2	38,9	398,4	525,2
L'Assomption	14,0	31,9	1 498,1	+161,5	1 422,8	33,0	401,0	519,0
Saint-Jacques	12,1	32,1	1 394,7	+143,7	1 338,0	42,2	378,5	495,4
Saint-Michel-des-Saints	9,1	29,5	1 171,7	+222,6	1 117,3	18,4	330,4	476,1
<b>Laurentideg</b>								
Mont-Laurier	9,7	31,5	1 289,4	+253,7	1 237,7	48,5	323,7	392,5
Saint-Janvier	14,0	31,8	1 471,2	+182,5	1 401,9	25,0	329,8	430,4
<b>Mauricie</b>								
Saint-Thomas-de-Caxton	9,5	31,0	1 350,4	+125,0	1 270,0	69,4	377,4	473,0
<b>Montérégie!Est</b>								
Farnham	13,0	33,5	1 495,0	+187,3	1 449,1	20,8	404,0	500,0
La Providence	14,7	34,2	1 606,2	+273,6	1 547,1	16,0	370,7	463,7
Saint-Amable	13,5	32,4	1 483,9	+141,5	1 443,1	6,7	405,9	480,3
Saint-Hyacinthe-2	13,5	32,5	1 522,4	+190,2	1 441,9	13,1	364,5	482,8
<b>Montérégie!Ouest</b>								
Côteau-du-Lac	14,5	32,0	1 484,9	+161,8	1 461,2	28,2	424,6	426,9
Hemmingford-Four-Winds	10,0	34,4	1 446,2	+97,0	1 422,3	8,9	309,4	445,9
<b>Outaouais</b>								
Notre-Dame-de-la-Paix	9,9	31,1	1 316,0	+164,6	1 309,9	53,7	363,7	476,0
<b>Saguenay-Lac-SUjbt-Jean</b>								
P.ribon\ a	5,0	28,0	1 162,5	+196,9	1 069,8	65,3	406,6	455,7
Saint-Ambroise	4,5	30,5	1 109,8	+136,6	1 039,3	15,9	381,6	493,9

\*Écart : Écart à la moyenne 1971-2000

Préparé par Agrométéo Québec (www.agrometeo.org)  
Une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC